



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 20C/07/07

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 décembre 2020		Présents : 59
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 10
23 décembre 2020	En exercice : 77	Votants : 69

Objet : Modifications du tableau des emplois des services communautaires.

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 59 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, LEFEBVRE François, MICHEL Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre, BOURGEOIS Jérôme.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME LEQUEN Astrid et M. BIZET Régis

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général adjoint, Olivier JUCHTZER, de présenter ce point.

Le départ de plusieurs agents durant cette année 2020, et la réussite pour d'autres dans leur parcours professionnel que ce soit par promotion interne ou par la réussite à un examen professionnel, nécessite de faire évoluer le tableau des emplois de la communauté de communes.

Au service Petite Enfance :

- une auxiliaire de puériculture dont l'engagement professionnel est reconnu, a la possibilité de bénéficier d'un avancement au grade de principale de 1^{ère} classe ;
- l'emploi correspondant à son grade actuel serait pourvu par une autre auxiliaire de puériculture diplômée, qui a été recrutée initialement sur un emploi aidé et qui assure ses missions avec efficacité et motivation ;
- une adjoint d'animation ayant réussi le parcours de validation des acquis de l'expérience professionnel, le reclassement dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture nécessite de créer l'emploi. Son emploi actuel serait supprimé du tableau.

Par ailleurs, la création d'un emploi d'attaché territorial principal est nécessaire pour permettre l'avancement d'un attaché qui mérite cette promotion. Cette modification n'entraînerait aucun changement dans la mesure où l'agent concerné est détaché sur un emploi de direction.

Le Conseil,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux ;

Vu sa délibération n° 19C/07/16 du 5 décembre 2019 modifiant le tableau des emplois des services communautaires ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre aux agents méritants de bénéficier des possibilités d'avancements et promotions qui leur sont offertes,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer :

- un emploi d'auxiliaire puériculture principale 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'auxiliaire puériculture principale 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'attaché principal à temps complet.

DECIDE de supprimer :

- un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

PRECISE que cette suppression se fera au moment de la nomination de l'agent occupant cet emploi dans son nouveau cadre d'emploi.

DIT que le tableau des emplois est modifié en conséquence selon le document joint en annexe à la délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 décembre 2020